

**CONSEIL MUNICIPAL  
JEUDI 14 JUIN 2018 A 21H00.**

**COMPTE RENDU**

	Présent	Représenté par	Absent excusé	Absents
<b>Maire :</b>				
1. M BEMELS Pierre.	oui			
<b>Adjoints :</b>				
2. Mme CHAUMERLIAC Franç.	oui			
3. M SCHOLLA Gérard	oui			
4. Mme GOASDOUE Patricia	oui			
5. M WEIFFENBACH Hervé	oui			
6. Mme LAMBEL Anne Marie	oui			
7. M REGNIER Serge	non	M SCHOLLA		
8. Mme TISSU Martine	oui			
<b>Conseillers délégués :</b>				
9. Mme BERTHAULT Michelle	oui			
10. Mme FOURCROIX Aïcha	oui			
11. Mme CAUDRON Céline	oui			
<b>Conseillers :</b>				
12. Mme TREMER Ada	oui			
13. Mme GODENNE Françoise	oui			
14. M GARCIA Reynald	oui			
15. Mme d'ANDREA Tatiana	oui			
16. M WATIER Michel	oui			
17. M CHAUMERLIAC Thierry	oui			
18. M REBISCOUL Arnaud	non		oui	
19. M FOURNIVAL Anthony	non			oui
20. M REINERT Charles	non		oui	
21. M ROTH Kévin	non		oui	
22. M GOSSET Dominique	oui			
23. Mme DUBIN Laurence	oui			
24. M JOHANNIN Thierry	oui			
25. M DIAZ Hernan	oui			
26. M FISSEUX Frédéric	non		oui	
27. M DERRACHI Rachid	oui			
<b>Totaux présences, absences et pouvoirs</b>	<b>21</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>1</b>

Le Conseil Municipal a désigné comme Secrétaire de séance : Mme CAUDRON Céline

Il a été fait lecture des décisions prises par M le Maire en application des dispositions de l'article L2122-22 du CGCT (n°13 à 15/2018).

**Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 mars 2018 :**

**Le Conseil Municipal,**

• à l'unanimité, a approuvé le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 mars 2018.

1. **Actualisation des tarifs relatifs au guichet unique de paiement,**
2. **Actualisation des tarifs relatifs au portage des repas,**
3. **Actualisation des droits d'entrée à la médiathèque,**
4. **Plage de l'Isle Adam, tarifs préférentiels juillet et août 2018 :**

Les nouveaux tarifs pour les différentes prestations détaillées ci-dessus ont été approuvés. Les tableaux joints donnent le détail de ces actualisations.

**Le Conseil Municipal,**

- à l'unanimité, a fixé les nouveaux tarifs (question 1) qui seront applicables du premier jour des vacances scolaires de l'été 2018 au dernier jour de l'année scolaire 2018-2019,
- à l'unanimité, a fixé les nouveaux tarifs (questions 2 et 3) qui seront applicables du 01 septembre 2018 au 31 août 2019,
- à l'unanimité, a fixé les nouveaux tarifs (question 4) qui seront applicables en juillet et août 2018 (entrée adulte > 8,55€ et entrée enfant > 5,40€),
- à l'unanimité, a pris acte des incidences aux budgets M14 2018 et 2019 de la Commune.

**5. Restructuration place du général Leclerc délibération de principe afin de poursuivre l'opération :**

Suite à l'approbation du PLU le 20 avril 2017 dans lequel figure, entre autres, l'OAP relative au réaménagement du secteur intermodal de la gare et suite à la mise en œuvre de cette OAP entamée au cours de l'automne dernier, une délibération de principe pour engager la phase opérationnelle a été prise.

Cette phase opérationnelle fait suite à une phase de concertation qui comprend deux niveaux :

- externe, c'est-à-dire en relation avec nos partenaires institutionnels impliqués dans ce projet comme la SNCF, l'UDAP, les concessionnaires...
- interne, c'est-à-dire centrée autour de la commission urbanisme et du bureau municipal avec une présentation de l'avancement du projet au cours de plusieurs réunions avec le concours de l'AMO.

**Le Conseil Municipal,**

- à l'unanimité, a approuvé les deux dossiers de consultation des entreprises concernant les deux opérations qui ont été présentées par M le Maire,

- à l'unanimité, a autorisé le lancement de la procédure de mise en concurrence pour les deux opérations telles que détaillées ci-dessus et dans le règlement de consultation inclus dans chaque DCE,

- à l'unanimité, a pris acte que la désignation officielle des lauréats retenus pour chacune des opérations sera faite par le Conseil municipal et qu'à cette occasion, un bilan financier prévisionnel pour chaque opération sera présenté (recettes et dépenses),

- à l'unanimité, a désigné les membres des deux jurys appelés à siéger pour proposer les lauréats des deux opérations décrites ci-dessus au Conseil Municipal conformément au document figurant à l'annexe n°1 de la présente délibération,

- à l'unanimité, a autorisé le lancement des procédures de cession, d'acquisition et de déclassement du domaine public conformément au document figurant à l'annexe n°2 de la présente délibération,

- à l'unanimité, a pris acte que la finalisation des procédures de cession, d'acquisition et de déclassement du domaine public prendra la forme d'une nouvelle délibération dès lors que l'acquéreur, la superficie et le prix seront connus.

#### **6. PLU, lancement de la procédure modification simplifiée :**

Suite à l'approbation du PLU le 20 avril 2017, une procédure de modification simplifiée a été engagée. Elle porte sur quatre points mineurs :

1. OAP relative au réaménagement du secteur intermodal de la gare, modification des polygones d'implantation de la maison médicale et de l'espace culturel afin de prendre en compte le fait que la SNCF est dorénavant en mesure de céder du foncier à la Commune afin qu'elle mène à bien ses deux projets et adaptation du règlement UB2 relatif à cette OAP,

2. emplacement réservé sente des Rougeolles, réduction de celui-ci mais qui ne remet pas en cause l'obligation de créer une nouvelle desserte de la zone à urbaniser dite « du Vivier »,

3. modification de l'article UA6 (implantation par rapport aux voies) afin de faire passer le retrait maximal de 5 mètres à 6 mètres,

4. mention de l'annexe p 144 relative à l'implantation par « rapport aux voies » dans chaque zone afin de rendre cette notion plus accessible au public,

5. correction graphique d'un mauvais report de limite de zone lors du passage du POS au PLU en 2014.

#### **Le Conseil Municipal,**

- à l'unanimité, a approuvé le lancement de la procédure modification simplifiée du PLU,

- à l'unanimité, a fixé les conditions de concertation avec les personnes publiques associées et la population.

#### **7. CCVO3F, approbation schéma mutualisation :**

Dans le cadre de la déclinaison de la loi « NOTRE » (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07 août 2015, la CCVO3F a mis entre autres en œuvre un schéma de mutualisation des services.

Sur un plan strictement chronologique, ce schéma se décompose en trois parties :

- actions engagées avant 2017,
- actions engagée et prévues en 2017 et 2018,
- actions envisagées à partir de 2019 et jusqu'à la fin de la mandature.

**Le Conseil Municipal,**

- **à l'unanimité, a approuvé le schéma de mutualisation des services de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts.**

**8. Budget M14, admission en non-valeur :**

Par une délibération en date du 07 décembre 2017, le Conseil municipal avait fixé le montant que chaque riverain de la route de Courcelles devait payer à la Commune dans le cadre de l'élagage d'office qu'elle avait fait faire sur cette voie.

L'adresse de chaque riverain concerné a été trouvée sur la matrice cadastrale à jour au 01 janvier 2017.

Or, il s'avère que certaines coordonnées sont erronées du fait, entre autres, de décès et que ni la Commune, ni les services fiscaux ne sont en mesure de trouver les ayants droits.

Les titres concernés pour un montant total de 297,51 € ont donc été inscrits en « non-valeur ».

**Le Conseil Municipal,**

- **à l'unanimité, a autorisé cette inscription en « non-valeur ».**

**9. Budget M14 et M49, fixation durée amortissement pour quelques comptes de chaque nomenclature,**

Suite à des évolutions règlementaires, les durées d'amortissement pour des comptes appartenant aux deux nomenclatures ont été modifiées :

- M14 définition de la durée pour le compte 2152
- M49 modification de la durée pour les comptes 21311, 21532, 21562 et 2188.

**Le Conseil Municipal,**

- **à la majorité (abstention Mme DUBIN et MM DIAZ et JOHANNIN), a fixé les durées d'amortissement pour les comptes ci-dessus.**

**10. Budget M14 DM n°1 :**

Le tableau joint donne le détail des décisions modificatives concernant le budget M14.

**Le Conseil Municipal,**

- **à la majorité (abstention Mme DUBIN et MM DIAZ et JOHANNIN), a décidé de ces modifications de crédits budgétaires,**
- **à la majorité (abstention Mme DUBIN et MM DIAZ et JOHANNIN), a pris acte de leur incidence au budget 2018 M14.**

**11. Question diverse : A16 convention avec la SANEF relative au rétablissement de la circulation agricole parallèle à l'autoroute :**

Dans le cadre du rétablissement des circulations agricoles, une convention doit être signée entre les Communes riveraines du projet et la SANEF afin que chaque partie s'engage sur ses droits et sur ses obligations.

Le rétablissement agricole parallèle à l'autoroute sur les Communes de l'Isle Adam-Presles existe depuis la création de l'A16 mais dans le cadre du bouclage définitif de l'A16 sur « la Francilienne », ce tracé a été modifié.

**Le Conseil Municipal,**

- à l'unanimité, a approuvé la convention qui liera les partenaires détaillés ci-dessus,
- à la majorité (abstention M BEMELS), a autorisé M le Maire à signer cette convention.

**12. Question diverse : don à la ligue départementale contre le cancer :**

Durant le week end du 09 et 10 juin 2018, la Commune de Presles a accueilli la ligue départementale contre le cancer dans le cadre de sa manifestation annuelle « relais pour la vie ». Pour conforter ce partenariat avec la ligue départementale contre le cancer, la Commune va verser un don de 500€ à cette association.

**Le Conseil Municipal,**

- à l'unanimité, a autorisé ce don de 500,00€ à la ligue départementale contre le cancer.
- à l'unanimité, a pris acte de l'imputation de ce don sur le budget 2018 de la Commune.

### Tirage au sort des jurés d'assises 2019 :

Il a été procédé au tirage au sort de neuf candidats à la fonction de jurés d'assises sur la liste électorale arrêtée le 28 février 2018.

nom	prénom	adresse
GUERY	François	146, rue Prachay
LAVAJO	Isabelle	17, rue Brossolette
LEBAIGUE	Gérard	38, rue Brossolette
FOURNIVAL	Anthony	7, chemin de la Bourgogne
GOSSET	Pierre Yves	5, chemin de la carrière
CHAPRON	Caroline	29, rue des cocagnes
CANO REBUELTA	Mario	39, rue Prachay
FOLGRINGER	Jacquelyn	38, rue du bel air
SABOURIN	Philippe	8, rue des petits clos

L'ordre du jour étant clos, la séance a été levée à 22h45.

A Presles, le 15 juin 2018.

Le Maire Pierre BEMELS